

**RÉSIDENCE SPORTIVE**

**ÉDITION 2022 - 2023**

**Cadre d’intervention**

**Descriptif**

Une « résidence sportive » est un programme d’actions pluridisciplinaires autour du sport pour des collégien.ne.s co-construit par un collège, son équipe éducative au sens large, et une association sportive (club ou comité départemental).

**Objectifs**

* Construire une réponse innovante aux enjeux éducatifs et d’émancipation par le sport ;
* Contribuer à promouvoir et développer l’offre de pratique sportive des collégien.ne.s;
* Favoriser l’inclusion sociale au sein des établissements, en s’adressant à tous les élèves ;
* Contribuer à agir sur le climat et la vie scolaire ;
* Sensibiliser les élèves en matière d’orientation et d’insertion professionnelle ainsi que d’engagement associatif (ex : bénévolat) ;
* Mobiliser les collégien.ne.s autour de projets et d’initiatives en lien avec l’actualité sportive ;
* Encourager l’interdisciplinarité ;
* Acquérir un habitus de santé/bien-être/prévention ;
* Favoriser les échanges et le partage entre le sport dit « civil » (les clubs) et le collège.

**Conditions d’éligibilité**

* Respecter le principe de co-construction entre un collège et un club (ou un comité départemental)
* Investir au moins trois thématiques parmi les champs suivants : la mixité, la lutte contre les discriminations, le handicap, l’orientation professionnelle, le sport santé, l’ouverture par l’ailleurs et l’interdisciplinarité; la citoyenneté ; le climat scolaire.

**Formats et modalités de soutien :**

* 24 heures d'intervention minimum pour les résidences avec un plafond de soutien à 5000 €
* 10 heures d’intervention minimum pour les mini-résidences avec un plafond de soutien à 2 000 €

Les postes de dépenses éligibles sont les suivants : l’intervention de prestataires ou d’intervenants extérieurs, la mise à disposition de ressources humaines, l’ingénierie de projet, les frais de déplacement des élèves, l’achat de matériel pédagogique, l’achat de billetterie. La subvention sera attribuée à l’association sportive.

La résidence sportive se traduira par une convention tripartite entre le collège, l’association sportive et le Département.

**Données spécifiques à remplir**

**Collège :**

Nom de l'établissement porteur du projet :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tél :

Coordonnées de la personne référente :

**Association sportive:**

Nom de l’association :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Tél :

Coordonnées de la personne référente :

**Thématiques choisies (3 au minimum) :**

Mixité

Lutte contre les discriminations

Handicap

Insertion et orientation professionnelle

Sport santé

Ouverture par l’ailleurs

Citoyenneté

Climat scolaire

**Nombre d’heures d’intervention prévu**:

**Notice pour répondre aux pièces à joindre**

* Pour le ***descriptif détaillé du projet*** : répondre conjointement (association et collège) aux questions ci-dessous :

1. Pour quelles raisons souhaitez-vous accueillir une résidence sportive ?

*Désirs, envies, constats, observations, contexte de l’établissement*

1. Quels membres de la communauté éducative et de l’association se sont montrés motivés et volontaires pour accueillir cette résidence sportive ? *Noms, prénoms, fonction, disciplines enseignées par les enseignant-e-s*
2. Quelles sont les actions que vous désirez mettre en place tout au long de l’année pour animer la vie des collégiens ? *Détail du contenu de la résidence sportive*

* Pour le ***budget du projet*** : Faire apparaître les dépenses éligibles.

**Calendrier**

Les projets peuvent être déposés toute l’année. Au minimum deux sessions d’attribution se tiendront fin d’année civile et fin d’année scolaire.

**Contact : Alexandre Baldini, chargé de projets sportifs**, Service du sport et des loisirs : [abaldini@seinesaintdenis.fr](mailto:abaldini@seinesaintdenis.fr) / 01 43 93 76 76